



# **PROGRAMME DE FORMATION**

**Habilitation pour l'accès à la profession de  
Conducteur de taxi**

**Code RS 5635**

**Echéance de l'enregistrement 31-12-2026**

**Mise à jour le 01/03/2026**

## LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Les objectifs de la formation sont de préparer le candidat aux épreuves d'admissibilité (théorie) et d'admission (pratique).

Pour accéder à la formation le candidat doit :

- Être titulaire d'un permis en cours de validité et non affecté par le délai probatoire.
- Avoir une pièce d'identité en cours de validité
- Ne pas être inscrit au registre du casier judiciaire B2
- Avoir un niveau en langue française suffisant pour suivre la formation (degré 3)

**APTITUDES** : être apte physiquement à la conduite (le certificat d'aptitude sera délivré par un médecin agréé par la Préfecture).

**COMPÉTENCES** : réussir les tests de positionnement avant l'entrée en formation.

**DÉLAIS D'ACCÈS** : en fonction du mode de financement de la formation les délais peuvent varier d'une administration à une autre (voir directement avec l'organisme financeur)

**MÉTHODES MOBILISÉES** : démonstrative, active, affirmative, interrogative.

### **MODALITÉS D'ÉVALUATIONS** :

Cours théoriques : QCM et QRC, exercices pendant la formation et suivi post formation

Cours pratiques : diverses mises en situations pour évaluer les différentes compétences à acquérir pour l'obtention de l'épreuve d'admission (conduite et sécurité, relation client, construction du parcours, facturation et paiement).

**ACCESSIBILITÉ** : nos locaux ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite.

**PROGRAMME DE FORMATION INITIALE 40 heures**  
**PRÉPARATION À L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION DE**  
**CONDUCTEUR DE TAXI (Passerelle)**

**RS 5635**

**Accès à l'activité de conducteur de taxi**

**Avec un examen organisé par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de votre ville :**

- Épreuve d'admissibilité : l'épreuve d'admissibilité ou épreuve théorique est réalisée sous la forme de questions à choix multiples et de questions à réponses courtes.
- Épreuve d'admission : l'épreuve d'admission ou épreuve pratique, consiste en une mise en situation pratique de réalisation d'une course avec utilisation du taximètre pour la profession de conducteur de taxi.

**DURÉE DE LA FORMATION : 35 HEURES**

**Préparation à l'épreuve d'admissibilité :**

**32 HEURES**

- Connaissance du territoire et de la réglementation locale
- Réglementation nationale de l'activité taxi et sur la gestion propre à cette activité
- Examen blanc + correction

14 heures

14 heures

4 heures

**Préparation à l'épreuve d'admission :**

**08 HEURES**

- Conduite et sécurité
- Relation client
- Construction du parcours et accompagnement touristique
- Facturation et paiement - Utilisation du taximètre

01 heures

03 heures

02 heures

02 heures

**Contenu de l'offre :**

Démarche pédagogique : cours théoriques et pratique

**Prérequis :**

Être titulaire d'un permis B hors délai probatoire

Avoir un extrait de casier judiciaire B2 vierge

Avoir validé l'admissibilité VTC dans un délai de moins de 3 ans

**Formateurs :**

Tous nos formateurs ont les diplômes et accréditations

Pour enseigner

**Profils concernés :** Tout public

**Modalités d'évaluations :**

Évaluation des prérequis

Évaluations diverses en cours de formation

Évaluation des compétences acquises en formation

Suivi post formation

**Lieu de formation :** en centre et en distanciel

**Formation en groupe :** 16 personnes

## **PROGRAMME DE FORMATION DÉTAILLÉ – 40 HEURES**

- F - Connaissance du territoire et de la réglementation locale. 14 heures**
- Connaître le territoire d'exercice de l'activité : les principaux lieux, sites, bâtiments publics, ainsi que les principaux axes routiers.
- G - Réglementation nationale de l'activité taxi et sur la gestion propre à cette activité 14 heures**
- Connaître la réglementation locale en vigueur, les sanctions.
  - Convention CPAM
- Mise en situation - Examen blanc théorique : 04 heures**
- Examen blanc en conditions réelles.
  - Correction et analyse

### **Référentiel de compétences de l'épreuve d'admission 08 HEURES**

#### **1 - Conduite et sécurité 1 heure**

- Conduite et sécurité et respect du code de la route. Respecter les distances et les marges de sécurité.
- Respecter les autres usagers et apporter toute la vigilance nécessaire aux usagers vulnérables (piétons, deux-roues).
- Appliquer les principes d'éco conduite.
- Souplesse de la conduite assurant le confort des passagers.
- Prise en charge et dépose des clients et de leurs bagages.
- Respecter la réglementation de l'arrêt et du stationnement.
- Assurer la sécurité par le choix de l'emplacement et le cas échéant par la gestion du risque (attirer l'attention des clients sur les véhicules circulant à proximité, utiliser les feux de détresse...).
- Manier correctement et précautionneusement les bagages (savoir porter des charges, charger et décharger sans abîmer les sacs et valises, savoir installer d'éventuels objets fragiles).
- Se faire héler en circulation par des clients dans le cadre de la maraude et s'arrêter en toute sécurité pour la prise en charge.
- Utilisation de voies réservées à la circulation des véhicules de services réguliers de transport en commun (dans la mesure où la réglementation le permet).

#### **2 - Relation client 3 heures**

- Présentation générale et attitude du candidat, ainsi qu'avoir une tenue vestimentaire correcte et adaptée à l'activité ainsi qu'une bonne présentation générale.
- Avoir des attitudes et comportements adaptés (démarche, gestes, expressions, accueil des personnes à mobilité réduite). Être courtois, discret et respectueux du client.
- Accueil, comportement durant le parcours, prise de congés.
- Converser durant le parcours si le client le désire en restant neutre et discret. Veiller aux éléments de confort (température de l'habitacle, radio, ...).
- Prendre congé du client lors de l'arrivée au point de destination, de façon adaptée à l'activité.
- Vérification de l'état du véhicule avant et après la prestation.

#### **3 - Construction du parcours et accompagnement touristique 2 heures**

- Élaboration et suivi du parcours. Élaborer un parcours d'un lieu de prise en charge à un lieu de dépose des clients. Utiliser un GPS (programmation, suivi de l'itinéraire), et utiliser un plan ou une carte routière.

- Adapter le parcours à d'éventuelles difficultés inattendues (embouteillage, travaux, ...).
- Construction du parcours en fonction de la demande du client, en choisissant l'itinéraire le plus adapté suivant les connaissances du territoire.
- Délivrance d'informations touristiques et pratiques, telles que délivrer des informations de base sur les sites et monuments d'intérêt culturel et touristiques à proximité du lieu de l'épreuve et sur les lieux publics (gares, hôpitaux, ...).

#### **4 - Facturation et paiement**

**2 heures**

- Établir le prix de la prestation, un devis en réponse à une commande, préalablement à la réalisation d'une mission. Calculer le prix de la course / de la mission.
- Connaître la tarification locale applicable. Savoir calculer le coût estimatif d'une course suivant la durée, la distance et les aléas de la circulation.
- Établir une facturation. Pour les taxis, utiliser les équipements spéciaux.
- Connaître la tarification locale applicable. Savoir calculer le coût estimatif d'une course suivant la durée, la distance et les aléas de la circulation.
- Encaisser le paiement, notamment avec un terminal de paiement électronique.